Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20260622-A220626DAGISM03-AR

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

VU les dispositions du Titre III du livre III du Code des Relations entre le Public et l'Administration ;

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques ;

ARRETE

ARTICLE 1

Madame Fanny DESSOLIN, Directrice des Affaires Générales et Institutionnelles, est désignée comme **Personne Responsable de l'Accès aux Documents Administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques** de la Commune de CLERMONT-FERRAND.

Elle est chargée en cette qualité de :

1° Réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction ;

2° Assurer la liaison entre l'autorité auprès de laquelle elle est désignée et la commission d'accès aux documents administratifs.

Elle peut être également chargée d'établir un bilan annuel des demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques qu'elle présente à l'autorité qui l'a désignée et dont elle adresse copie à la Commission d'accès aux documents administratifs.

ARTICLE 2

Les coordonnées professionnelles de Madame Fanny DESSOLIN sont :
Hôtel de Ville - BP60 - 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tel : 04 73 42 63 63
contact@ville-clermont-ferrand.fr

ARTICLE 3

La désignation est réalisée par Monsieur Julien BONY, Maire de la Commune de CLERMONT-FERRAND, dont les coordonnées sont :
Hôtel de Ville -BP60 - 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tel : 04 73 42 63 63
contact@ville-clermont-ferrand.fr

ARTICLE 4

Le présent arrêté fera l'objet dans les 15 jours suivant sa prise d'effet :
- d'un affichage à l'Hôtel de Ville pendant une durée de deux mois,
- d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune,
- d'une publication sur le site internet et intranet.

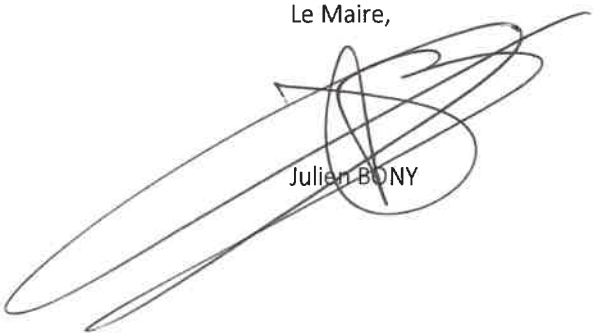
Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20260622-A220626DAGISM03-AR

ARTICLE 5

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22 JUIN 2026

Le Maire,



Julien BONY

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte
- Notifié le
- Transmis au représentant de l'Etat le 22 JUIN 2026
- Affiché le